

PROCES-VERBAL N° 09/09605

DEMANDEUR

JSA SA
Centre Etudes Et Recherches
475 Rue des Chabottes
BP 23
26320 ST MARCEL LES VALENCE

OBJET

Vérification du comportement au freinage suivant les prescriptions :
- du point 5.3. de l'annexe X de la Directive 71/320/CEE modifiée en dernier lieu par la Directive 2002/78/CE.
- du point 5.3 de l'annexe 13 et du point 4.1.1 de l'annexe 18 du Règlement européen n°13 (série 10 d'amendements incluant le complément 3).
- du point 5.3. de l'annexe 6 et du point 4.1.1. de l'annexe 8 du Règlement européen n°13H (incluant le complément 4).
en vue de la réception française d'un véhicule modifié.

Objet soumis aux essais : véhicule

Marque : MERCEDES

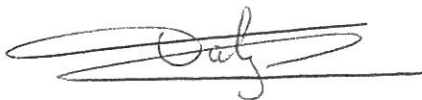
Type : WDB9066331S425121

CONCLUSION

L'objet soumis aux essais est conforme aux prescriptions des textes cités en objet, ainsi que les variantes de véhicules couvertes par le dossier descriptif référencé « MV1061B Lame renfort Mercedes Sprinter série 200 / 300 » à l'exception :

- des prescriptions éventuellement citées dans le document d'autorisation de transformation qui ne nous a pas été présenté ;
- des véhicules équipés d'un compensateur asservi à la charge (avec ou sans ABS) ;
- des véhicules non équipés du système antiblocage de roue ;
- des véhicules dont l'empattement est inférieur à la valeur citée au point 1-2-4 du procès-verbal ;
- des véhicules dont l'équipement de freinage est différent de celui du véhicule essayé voir point 1-2-3 du procès-verbal.

MONTLHERY, 01/12/2009



D. FALZON
Responsable d'Affaires



C. PICHON
Responsable du Service Homologation Sécurité

Date des essais : 27/11/2009 à Montlhéry

I - DESCRIPTION DU VEHICULE ESSAYE

1 - Caractéristiques techniques

1 – Suspension arrière :

- Marque : JSA
- Type : Lame de renfort
- Description : se référer au dossier technique

2 – Véhicule :

2-1 Nombre et disposition des essieux : 2, un essieu avant directeur et un essieu arrière moteur.

2-2 Dimension des pneumatiques : 235/65 R 16 C

2-3 Description sommaire du dispositif de freinage :

DISPOSITIF PRINCIPAL : freinage à transmission hydraulique assisté par dépression et à deux circuits indépendants.

Frein avant : disque ventilé

Frein arrière : disque plein

Véhicule équipé d'un système antiblocage de roue ABR, d'un répartiteur électronique de freinage REF sur l'essieu arrière et d'un système de contrôle de la trajectoire (ESP).

2-4 Empattement : 3665 mm

2-5 Motif(s) des essais : modification de la suspension arrière.

2 - **Modification(s) apportée(s)** : remplacement des ressorts renforts arrière et des amortisseurs arrière en lieu et place des éléments d'origine.

3 - **Numéro(s) de procès-verbal(aux) de base** : -

II - CONDITIONS DES ESSAIS

- 1 - Conditions atmosphériques : normales
- 2 - Conditions d'adhérence : selon les prescriptions du point de l'annexe X de la Directive 71/320/CEE modifiée en dernier lieu par la Directive 2002/78/CE.
- 3 - Masse du véhicule lors de l'essai :

	A vide (kg)	En charge (kg)
Essieu n° 1	1315	1629
Essieu n° 2	995	1896
Essieu n° 3	-	-
Essieu n° 4	-	-
TOTAL	2310	3525

III - RESULTATS DES ESSAIS

Le véhicule est équipé d'un système antiblocage de roue, d'un correcteur électronique de freinage et d'un système de contrôle de la trajectoire (ESP). Seuls les essais pouvant être impactés par la modification apportée ont été effectués.

Le comportement du véhicule en charge et à vide a été vérifié sur basse et haute adhérence à différentes vitesses conformément :

- au point 5.3. de l'annexe X de la Directive 71/320/CEE modifiée en dernier lieu par la Directive 2002/78/CE .
- au point 5.3. de l'annexe 13 et au point 4.1.1 de l'annexe 18 du Règlement européen n°13 (série 10 d'amendements incluant le complément 3)
- au point 5.3. de l'annexe 6 et au point 4.1.1. de l'annexe 8 du Règlement européen n°13H (incluant le complément 4).